

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 37

Artikel: Buvons nos vins blancs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peine de cacher ses « vineuses émotions » sous l'esprit que donne la liqueur pétillante.

C'est l'éternel « il n'y en a point comme nous »... pour boire.

Sans doute, les Vaudois boivent beaucoup, boivent trop. Mais franchement est-ce un titre de gloire ? Si oui, Oyex a raison. Si non, je regrette qu'il n'ait pas cru devoir rafraîchir notre sentiment national à des sources plus pures que le verre et la bouteille.

Peut-être ai-je une trop haute idée du titre de poète, de chansonnier national ; mais il me semble qu'il oblige celui qui le porte à une certaine responsabilité morale.

Le chansonnier est un semeur. Il ne sait pas combien de grains porteront des fruits ; mais, de lui seul dépend que ces fruits soient bons ou mauvais.

Thermes de Lessus, 23 août 1876. L. C.

Monsieur le Rédacteur,

Après avoir lu le morceau publié dans les *Causeries du Conteur vaudois*, sous le titre : « Les eaux du Léman ou la mappemonde qui penche, » j'ai pensé que peut-être vous accorderiez une place aux couplets suivants, chantés dimanche dernier par un Lausannois dans un banquet qui réunissait, à Genève, les principales loges maçonniques de la Suisse romande. Si ces couplets n'ont pas de mérite littéraire, ils ont peut-être quelque actualité.

Veuillez croire, Monsieur, à l'affectueuse considération de votre ancien abonné. M. L.

Vous le voyez, chers amis de Genève,
Nous répondons nombreux à votre appel,
Car la discorde, à Lausanne, fait grève
Devant les nœuds d'un lien fraternel.
La *Liberté*, jeune loge écossaise
Sous l'*Alpina*, ce drapeau respecté,
S'est abritée et respire à son aise
Près d'*Espérance* et *Cordialité* !

Nous vous avons donné notre promesse
De prendre part à ce charmant festin,
Et c'est le cœur plein de vraie allégresse
Que nous allions au bateau ce matin.
Par-ci, par-là, sur notre gai passage,
Des curieux que nous ne connaissons,
Disaient tout bas : « Ils ont mauvais visage ;
Venez donc voir : ce sont des francs-maçons !! »

Puisqu'aujourd'hui l'amitié douce et tendre
Nous réunit si fraternellement
Ne pourrions-nous pas ici nous entendre
Sur le conflit des eaux du lac Léman ?...
O Genevois, vous ne sauriez le croire,
Ce bleu liquide a pour nous peu d'appas ;
A vos voisins, ne faites donc pas boire
Tant d'eau qu'hélas ! ils ne digèrent pas.

A ce conflit sachez mettre une trêve
Montrez-vous donc un peu plus généreux !
Pourquoi vouloir étendre au loin la grève
Pour inonder Vevey, Clarens, Montreux ?...

Paix aux côteaux que le soleil caresse,
A ces côteaux dont nous sommes jaloux ;
Car si Bacchus se fâche et les délaisse
Vous souffrirez de la soif plus que nous !

Puisque je vois que nos loges sont fières
De travailler au bonheur des humains,
Efforçons-nous d'enlever les barrières
Qui trop souvent entravent nos chemins.
Pour ramener la paix dans le ménage,
Et pour chasser les sentiments aigris,
Abaissez donc le funeste barrage
Qui dès longtemps nous fait des cheveux gris !

Buvons nos vins blancs.

En fait de vins, nous sommes des enfants gâtés ; nous sommes beaucoup trop difficiles sur le choix des produits de nos coteaux et nous en critiquons peut-être injustement les prix. Car si parfois nous payons cher, nous sommes largement compensés par la confiance avec laquelle nous pouvons approcher la verre de nos lèvres. Il n'en est pas ainsi lorsque nous buvons les vins rouges de France, témoin les lignes suivantes empruntées à une pétition que le syndicat des vins de Paris vient d'adresser au ministre de l'agriculture et du commerce :

« La coloration artificielle des vins a pris, depuis la récolte de 1875, des proportions vraiment inquiétantes, tant au point de vue du renom, de la qualité et de l'avenir du vignoble français, qu'eu égard à l'hygiène et à la morale publique.

» Jusqu'à ces derniers temps, ce procédé constituait un abus fâcheux ; il menace de devenir un danger et un scandale si vous ne prenez les mesures nécessaires pour le faire cesser.

» Autrefois, en effet, on employait des matières végétales à peu près inoffensives, et d'ailleurs ceux qui s'adonnaient à ces mélanges n'étaient qu'une infime exception dans le monde vinicole. Aujourd'hui on ne craint pas de s'adresser aux poisons, et c'est par centaines de kilogrammes que se manipulent la fuschine arsenicale, la décoction de sureau alunée, les sucres purgatifs ou drastiques d'hièbe, de phytolaca. etc. Et l'on voit à la quatrième page des journaux, et sur tous les murs avoisinant les gares du Midi et de l'Est, s'étaler à l'envi la vente de ces teintures vénéneuses. »

Voici, en outre, quelques détails sur cet objet, empruntés aux *Annales d'hygiène* :

« Paris, Rouen et Beziers sont aujourd'hui les grands centres de fabrication ou de manipulation de ces matières colorantes. Elles se consomment surtout dans les départements de la région méditerranéenne où se pratique le plâtrage et qui donnent à eux seuls plus du tiers de la quantité de vin récolté en France. C'est surtout à Beziers, à Narbonne et dans leurs environs, ainsi que dans le Roussillon, que ces pratiques se sont le plus répandues. Dans le seul village d'Ouveilhan (Aude), il s'est vendu l'année dernière 40,000 fr. de cochenille amoniacale, livrée par un seul épicier de Narbonne. Dans

cette dernière ville, c'est par 30,000 fr. de *commission* et plus que plusieurs petits commerçants soldent chaque année leurs bénéfiques faits sur le placement de matières colorantes spéciales, qui ne sont le plus généralement que des résidus de fuchsine souvent arsenicale. »

Un habile chimiste, M. Husson, nous fournit les moyens de reconnaître la fraude. Voici en quoi consiste son procédé. On introduit quelques grammes de vin suspect dans une fiole, et l'on ajoute un peu d'ammoniaque. Le mélange prend aussitôt une teinte vert sale. On plonge alors dans le liquide un fil de laine blanche à tapisserie. Lorsqu'il est imbibé, on le retire; on le dispose verticalement et on fait couler le long de ce fil une goutte de vinaigre ou d'acide acétique. Si le vin est naturel, à mesure que la goutte s'avance, la laine redevient d'un beau blanc. S'il est altéré par la fuchsine, elle se teint en rose plus ou moins foncé; la coloration de la laine est évidemment proportionnelle à la quantité de matière contenue dans le vin.

As-tou vu la clipse ?

— Yò étià-tou l'autra demeindze, tandi la veillà, Sami ?

— Eh bin, su z'u, après colà, bâirè quartet ào cabaret dè coumon.

— As-tou vu la clipse ?

— Na ! on a bin de lo delon que y'ein avai z'u iena, mà l'é pas vussa.

— Eh bin chéret bin mè; et pi que se t'avà été quie y'arè bin volliu vairè se t'arià onco sotenu que la terra virè déveron lo sélào.

— Ah te vâo onco veni mè réssi avoué cein ! Du que t'ein vâo mé savai què lè làivro, crâi cein que te voudré et ne vint pas mè fère dâi refeintès perquie.

— Na, na, Sami, l'est coumeint t'é dza de : la terra n'est pas pe rionda que'na téta d'allemand et po veri, sâlù ! Lo sélào va ti lè dzo dào léveint ào cutsein, et vouaiquie tot.

— Et coumeint fâ-te po sè retrovâ aô léveint lo leindéman matin ?

— Eh bin, quand l'est mussi, sè revirè et s'on ne lo vâi pas, c'est que revint àotré la né.

— Câise-té, daderidou. M'einlévine se...

— Ne t'ingrindze pas ! Te n'as pas vu la clipse ?

— Na.

— Et portant te crâi que y'ein a ?

— Oh po cein, binsu; et pi onco que y'ein a dè sélào et dè louna.

— Eh bin vâi; la crâyo assebin; mà quand l'ai a-te 'na clipse dè sélào ?

— L'est quand la louna passè dévant.

— Et 'na clipse de louna ?

— Ah ma fâi, Marque, ne sé pas bin tè cein expliquâ; portant l'é bin comprâi cé iadzo que lo régent dévezâvè dè cliiâo z'afférés l'hivai passâ à la fretéri, mà cein est prâo molézi à derè.

— Oh que na, pas tant. Se lâi a 'na clipse dè sélào quand la louna lâi passè dévant, dussè lâi avai 'na

clipse dè louna quand l'est lo sélào qu'est dévant; et demeindze-nè, se y'ein a z'u iena, l'est tot bounameint paceque lo sélào retornâvè dào coté dào léveint et pi cein s'est dévenâ que l'a passâ dévant la louna, que cein no z'ein a catsi on bocon.

— Ma fâi, Marque, ora que t'ouyo, te porrai pe-tétrè bin avai réson.

— Lo bon san !

C. C. D.

Dans un de nos villages du Jorat, les exercices du dépôt, le dimanche matin, n'enthousiasmaient pas quelques jeunes gens astreints à ce service. L'un d'eux, qui préférerait Morphée à Mars, eut l'idée d'esquiver l'un de ces exercices en motivant huit jours d'avance une demande de congé au commis d'exercices.

— Dité-vâi, noutron commis, porriâ-vo mè bailli condzi po demeindze que vint ?

— Porquie fère m'n'ami ?

— Dévetré allâ einterrâ ma tanta.

— Adon la soigni-vo coumeint lè Payernois soignon lou petit salâ, que vo la gardâ asse grand teimps ?

— Pas pirè... mà l'est tant malâda que porrai bin muri sta senanna !

Un quaker se trouvait dans un wagon de chemin de fer; vis-à-vis de lui était assis un jeune homme fumant un cigare. Le quaker adressa la parole à son compagnon de voyage. « Monsieur, lui dit-il, tu me parais bien élevé et je suis persuadé que tu ne commettras pas une action contraire à la politesse et au bon ton. » — « Mais, certainement que non, » répondit le fumeur. — « Eh bien, continua le quaker, suppose que je sois invité à dîner chez toi, me ferais-tu boire dans le verre dont tu te servais servi toi-même ? » — « Mais ce serait une insulte ! » — « Songerais-tu, poursuivit le quaker, à m'offrir ta fourchette après l'avoir mise dans ta bouche ? » — « Ce serait encore pire ! » — « Eh bien, dit le quaker, puisque tu as de tels principes, pourquoi veux-tu me forcer à respirer la fumée de son tabac, que tu as fait passer par ta bouche et quelquefois par ton nez ? »

Nous empruntons au *Courrier de la mode* cette description pittoresque d'un costume de dame.

— Lisez, bien heureux maris :

« Costume en tissu diagonale, garni d'une frange à double rang. La jupe est ornée devant d'un volant rouleauté ruché; derrière elle est montée plissée à la taille, et la traîne rapportée se compose d'un double bouillonné à tête rouleauté ruchée et d'un volant à tête, exhaussé au bord d'un petit volant ruché, semblable à celui de devant; la jupe est soulevée deux fois en pouff par un nœud de faille à coques; draperie-tablier plate du bas, encadrée d'une frange, bouillonnée du haut, se perdant sous le chiffonné des pouffs; poche plissée piquée de deux nœuds. »